

Marché entreprise : SFR réclame 2,4 milliards d'euros à Orange

En décembre 2015, l'Autorité de la concurrence condamnait Orange à 350 millions d'euros d'amende pour pratiques anticoncurrentielles sur le marché des services aux entreprises sur des faits remontant jusqu'au début des années 2000. Aujourd'hui, et fort de cet avis, trois concurrents réclament des dommages et intérêts à l'opérateur historique.

SFR, et les filiales françaises du britannique BT et de l'américain Verizon ont déposé plainte en ce sens auprès du tribunal de commerce de Paris. Ils réclament, au total, pas moins de 2,76 milliards d'euros pour dommages subis, rapporte *L'Express*. C'est son plus proche concurrent, SFR Business, qui s'estime le plus lésé. Une contrariété que la filiale d'Altice estime à 2,4 milliards d'euros. Pas moins. Pour leur part, Verizon et BT évaluent la hauteur du désagrément à 215 millions et 150 millions respectivement.

Accès au marché freiné

Avec un chiffre d'affaires annuel autour de 10 milliards d'euros, le marché des services aux entreprises reste très convoité même s'il est deux fois plus petit que celui des consommateurs grand public. Et, fort de son positionnement historique, Orange Business Services (OBS) occupait environ les deux-tiers (63%) du marché devant SFR (25%), 6% pour Bouygues Telecom et 3% pour Colt, selon des données compilées en 2015 par l'Idate.

Bouygues Telecom et SFR avaient porté plainte contre Orange en 2008 et 2010 respectivement. Selon eux, l'attitude de leur concurrent freinait l'accès à ses clients, notamment en raison de discrimination tarifaire, d'acte de fidélisation abusive, ou encore de rabais exclusifs sur le marché des données. Une attitude qu'a fini par reconnaître l'opérateur dirigé par Stéphane Richard devant les sages de la rue de l'Echelle, préférant ainsi limiter les conséquences en ne cherchant pas à contester l'amende imposée. Et en promettant de mettre fin à ses méthodes anticoncurrentielles. Une stratégie qui n'a visiblement pas suffi à calmer les velléités de la concurrence.

Lire également

[Concurrence : Orange condamné à 350 millions d'euros d'amende](#)

[Kosc Telecom veut devenir le 3e opérateur de wholesale en France](#)

[Cyril de Metz, Nerim : « Orange nous refuse l'accès aux infrastructures fibres »](#)